

# La valeur de mes directives anticipées

## La valeur de mes directives anticipées

Publié le 23 Mai 2014 à 17h25 - Modifié le 25 févr. 2016 à 16h22

**Si je me trouve un jour en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable et hors d'état d'exprimer ma volonté, le médecin a l'obligation de s'enquérir de l'expression de ma volonté et ainsi il devra vérifier l'existence de mes directives anticipées.**

**Si je les ai rédigées et enregistrées conformément aux conditions prévues [1], elles s'imposeront au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement.**

**Toutefois, elles ne s'imposeront pas au médecin :**

- en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation ;
- dans le cas où mes directives anticipées apparaîtraient manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

**Si mes directives anticipées ne sont pas jugées conformes ou appropriées à la situation médicale**, la décision de leur non application doit être prise à l'issue d'une procédure collégiale [2] définie par voie réglementaire et inscrite au dossier médical. Cette décision doit être portée à la connaissance de ma personne de confiance [3] ou à défaut, de ma famille ou de mes proches.

**Si je n'ai pas rédigé de directives anticipées**, le médecin recueillera le témoignage de ma personne de confiance [3], ou à défaut tout autre témoignage de ma famille ou de mes proches.

### Mes directives anticipées en 3 temps :

- avant de rédiger : réfléchir, m'informer, dialoguer [4] ;

- [pour rédiger et conserver mes directives anticipées : quelques informations pratiques](#) [1];
- [la valeur de mes directives anticipées](#). [5]

**Source URL:** <http://www.soin-palliatif.org/actualites/valeur-mes-directives-anticipees>

**Liens:**

[1] <http://www.soin-palliatif.org/actualites/pour-rediger-et-conserver-mes-directives>

[2] <http://www.soin-palliatif.org/actualites/droit-malades-fin-vie-2>

[3]

<http://www.soin-palliatif.org/ecoute-info/ressources/fiches-techniques-vos-droits/personne-confiance>

[4] <http://www.soin-palliatif.org/actualites/avant-rediger-mes-directives-anticipees>

[5] <http://www.soin-palliatif.org/actualites/valeur-mes-directives-anticipees>